

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

Conseil d'Administration du 3 juin 2009

COMPTE RENDU

Présents :

Le Directeur de l'ENSAPLV : Bertrand LEMOINE.

La Directrice adjointe : Sandrine SARTORI.

Collège des enseignants : Anne d'ORAZIO, Christiane YOUNÈS,
Bruno GAUDIN, Gérald GRIBÉ, Jean HARARI.

Collège des administratifs : Philippe BOURDIER, Barmak LAHJI.

Collège des étudiants : Agathe DULIN, Billette ODOUNHARO,
Amanda SOULANGES, Mathias FRIEDMAN.

Personnalités extérieures : Francine DEMICHEL, Maxime GERAUT, Pierre PAULOT.

Secrétariat : Pascal BRAHIMI.

Excusés : Albert-Gilles COHEN, Jacqueline ANCELOT, Bernard LANDAU, Stan NEUMANN

Ordre des questions traitées :

- I. Installation du Conseil d'Administration et nomination de son président.
- II. Avis du Conseil d'Administration sur les profils des postes à pourvoir en *ATR* et *TPCAU*, selon la forme de contrats de maîtres-assistants associés, pour l'année 2009-2010.
Question des postes supprimés.
- III. Examen par le C.A.
 1. du dossier de demande d'habilitation à délivrer le *Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement en Architecture* (DSA).
 2. du dossier de demande d'agrément à délivrer le *Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture* (DPEA) « Architecture navale ».
- IV. Questions diverses.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France

Tél. : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01

www.paris-lavillette.archi.fr



I. Installation du Conseil d'Administration et nomination de son président.

Ayant rappelé comment se compose le Conseil d'Administration, et quel est le partage accordé aux représentants des divers collèges appelés à y siéger, Bertrand LEMOINE informe les personnes présentes qu'un arrêté du Ministère de tutelle en date du 19 mai 2009, signé par le Directeur chargé de l'Architecture, vient de porter nomination des personnalités extérieures choisies et proposées par les membres récemment élus, réunis lors d'une séance préparatoire le 9 avril dernier.

Toutefois cet arrêté n'a pas encore fait à ce jour l'objet d'une publication au *Journal Officiel*. De même la nomination du Président du C.A., en la personne de Bruno GAUDIN, ne sera effective qu'après décision de la Ministre, et publication également au *Journal Officiel*. Fruit d'un consensus exprimé le 9 avril entre les membres des collèges des enseignants, des étudiants et du personnel administratif, elle mérite à présent néanmoins d'être confirmée par les membres du C.A.

Avant qu'intervienne le vote, Bruno GAUDIN tient à souligner le contexte un peu particulier de la dernière élection du collège des enseignants. Celui-ci en effet, loin d'être issu de l'assemblage de noms choisis parmi diverses listes ou candidatures individuelles, est né du choix de sept enseignants rassemblés en une seule liste, autour d'une plate-forme diffusée à la faveur des élections. Il s'agit là d'un élément important dans la vie future du CA et il est décidé que ce texte sera joint en annexe du prochain compte rendu de séance.

Jean HARARI précise à son tour que pour la première fois un groupe d'enseignants se trouve porté à cette place davantage par une orientation affichée, cohérente et globale, que par des capacités individuelles à représenter les enseignants de l'école.

Les membres présents confirment à l'unanimité la proposition à la Ministre du nom de Bruno GAUDIN pour présider le Conseil d'administration.

Un bref tour de table a permis auparavant une présentation mutuelle entre Pierre PAULOT, personnalité nouvellement désignée, Francine DEMICHEL et les autres membres du conseil qui appartiennent à l'établissement.

II. Avis du Conseil d'Administration sur les profils des postes à pourvoir en ATR et TPCAU, selon la forme de contrats de maîtres-assistants associés, pour l'année 2009-2010.

Question des postes supprimés.

Trois postes d'enseignants associés vont se trouver à pourvoir du fait de la vacance annoncée de ceux d'Anne-Mie DEPUYDT et d'Éva SAMUEL, titulaires ayant demandé leur mutation, et de la prochaine mise en disponibilité pour un an de Valérie JOUVE.

Les deux premiers, qui relèvent du champ TPCAU, ont déjà fait l'objet d'une conversion en deux postes d'associés non renouvelables, pour l'année 2009-2010, avec la perspective de les proposer au concours l'année suivante, en vue d'aboutir à terme au recrutement de deux titulaires (cf. compte rendu de la réunion du C.A. du 27 février 2009).

Il est rappelé qu'un enseignant *titulaire* est recruté sur concours, tandis que l'*associé* est choisi par l'école, après une audition (pour un contrat de six années maximum, renouvelable chaque année).

Bertrand LEMOINE intervient pour exposer une situation de fait imposée à l'école.

À la fin des vacances du mois d'avril en effet, l'on a constaté, sur la liste générale des postes réservés au recrutement par concours, la disparition de quatre d'entre eux, dont deux pour l'ENSAPLV. Ces deux postes se trouvent donc retranchés des six postes initialement mis au concours par décision du C.A. en date du 25 novembre 2008.

Un rendez-vous avec le Directeur de l'Architecture n'a pas permis pour l'instant de revenir sur cette décision mais l'école a sollicité une rencontre avec le conseiller du Ministre.

Durant la réunion du collège des directeurs des ENSA, les 11 et 12 mai derniers, une motion a été approuvée afin de demander des explications à la Ministre. Une délégation de ce collège devrait être reçue le 18 juin par le Directeur du Cabinet et le conseiller du Ministre chargé de l'architecture.

Il reste envisageable que les deux postes supprimés soient récupérés, au moins au titre d'associés, puisqu'ils ne peuvent être introduits à nouveau dans le circuit du concours.

Bruno GAUDIN exprime alors la préoccupation qui l'anime, d'une part quant au peu de considération pour les établissements que révèle cette affaire de la part de la tutelle, et d'autre part, quant aux menaces que font présager pour l'avenir ces suppressions de postes.

Lui-même ayant rédigé un projet de lettre au Ministre, propose de transformer ce texte en motion du Conseil d'Administration.

Bertrand LEMOINE rappelle les conditions défavorables accordées à l'ENSAPLV, par rapport même aux autres écoles : 21 étudiants par enseignant, contre une moyenne nationale de 18 étudiants ; situation moins favorable également pour les effectifs en personnel administratif, et pour la surface des locaux dévolus aux diverses activités de l'établissement.

Anne d'ORAZIO s'interroge quant au caractère subreptice de ces suppressions de postes, et quant à leur légalité. Elle rappelle qu'après avoir été brièvement *mis en ligne* avec les autres, avant la fermeture pour une dizaine de jours du site où ils sont apparus, leur suppression a été constatée lors de sa réouverture.

Jean HARARI considérant à son tour que l'établissement risque d'être confronté davantage encore, à l'avenir, à des situations de ce genre, demande s'il ne devrait pas se doter de moyens juridiques propres à combattre de telles décisions.

Gérald GRIBÉ suggère la nécessité de réactiver l'association des présidents de conseils d'administration.

Bernard LEMOINE revient sur un point évoqué en d'autres occasions : le manque d'équité entretenu entre les diverses établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de la Culture. Les écoles d'architecture en effet, qui regroupent deux tiers des étudiants, ne reçoivent qu'un tiers des subventions allouées.

Il propose à son tour que le projet de lettre de Bruno GAUDIN soit validé par l'ensemble du C.A., puis transmis au Ministère avec copie aux autres directeurs d'écoles.

Sandrine SARTORI délivre une information selon laquelle une réunion est prévue à l'ENSAPLV, qui regroupera les directeurs adjoints et secrétaires généraux de l'ensemble des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), les 15 et 16 juin prochains.

Bernard LEMOINE enfin soumet au vote du C.A. les points suivants :

1. *Adoption du projet de lettre au Ministre de Bruno GAUDIN, qui recueillerait ainsi la signature de l'ensemble des membres du Conseil, avec copie adressée au Directeur du Cabinet et aux directeurs des autres écoles,*
2. *Demande de réactivation de la conférence des présidents de conseils d'administration,*
3. *Constitution d'un tableau prévisionnel détaillé sur cinq ans des mouvements des enseignants associés.*

Chacun de ces points recueille un avis favorable à l'unanimité, de même que la proposition de profil de poste de maître-assistant associé dans la discipline ATR/Plasticien photographe.

Le C.A. est également appelé à se prononcer sur le principe d'un échange d'enseignants entre l'ENSA Paris-La Villette (Olivier CHADOIN) et l'ENSA de Bordeaux (Emmanuel AMOUGOU).

L'année scolaire 2009-2010 ferait l'objet d'un accord bilatéral, après audition de chaque candidat par les écoles les accueillant et avis favorable de la Commission de recrutement, chacun demeurant administrativement dans son école, avec mise à disposition de l'autre établissement.

Le changement définitif interviendrait ensuite après publication des profils de postes et recrutement par mutation.

Le processus ainsi exposé est adopté à l'unanimité.

III. Examen par le Conseil d'Administration

- 1. du dossier de demande d'habilitation à délivrer le *Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement en Architecture (DSA)*.**
- 2. du dossier de demande d'agrément à délivrer le *Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture (DPEA) « Architecture navale »*.**

Il est précisé que ces deux dossiers ont été transmis au préalable, avec la convocation à la présente séance, à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Concernant le dossier DSA-Projet Urbain Métropolisation, les recommandations qui avaient été émises par la CCST le 11 juillet 2006 et réitérées dans l'avis du 4 juillet 2007, mentionnant que le DPEA Métropole d'Asie Pacifique devait intégrer le DSA sous forme d'une option supplémentaire, ont été prises en considération.

Concernant le dossier DPEA Architecture navale, la précédente demande d'agrément pour la reconduction du DPEA a été mise à jour, notamment en intégrant les observations portées par la CCST, transmises le 15 Octobre 2008.

Après discussion, les deux projets de dossiers sont adoptés à l'unanimité par l'ensemble des membres présents du Conseil d'administration.

IV. Questions diverses.

- Bertrand LEMOINE informe le CA que l'école se trouve encore dans une situation difficile en terme de trésorerie : le 2^{ème} quart de la subvention, lequel vient tout juste d'être versé à l'établissement, est quasiment absorbé en totalité par le règlement des arriérés de factures non payées depuis février. Le 3^{ème} quart de la subvention devrait être versé courant juillet, ce qui risque d'occasionner de nouveaux retards de paiement.

Par ailleurs, la subvention d'investissement pour l'exercice 2009 n'a toujours pas été notifiée.

- Le CA souhaite que la CPR continue de fonctionner dans sa formation actuelle jusqu'à la fin de l'année universitaire. En tout état de cause, la CPR ainsi que l'ensemble des commissions de l'école devront être désignées par le nouveau CA, sans doute lors de sa prochaine séance.

Le CA souhaite que ses relations avec la CPR et que les relations respectives des deux entités soient clarifiées.

Le CA souhaite également que la CPR soit un lieu d'expression, de débat et de construction d'une pensée collective. La CPR a une capacité d'études et de réflexion sur des sujets pédagogiques et didactiques.

- Les sessions des jurys de Projets de Fins d'Etudes (PFE) : une clarification s'impose. Après discussion, le CA décide que :

- 1) Tous les étudiants de Master 2 souhaitant soutenir leur PFE dans l'année 2008-2009 devront obligatoirement soutenir à la session de juillet -soit du lundi 6 au jeudi 9 juillet-, la session de septembre étant uniquement consacrée aux rattrapages des projets déjà soutenus en juillet.
- 2) Compte tenu de l'importance des effectifs étudiants susceptibles de soutenir leur PFE (environ 400), il est souhaitable de réduire le temps de la soutenance à 40 minutes en moyenne.
- 3) La session de rattrapage de septembre aura lieu du 14 au 17 septembre 2009.

Le Président du CA

Bruno GAUDIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno GAUDIN', written over the printed name.

- Les sessions des jurys de Projets de Fins d'Etudes (PFE) : une clarification s'impose. Après discussion, le CA décide que :

- 1) Tous les étudiants de Master 2 souhaitant soutenir leur PFE dans l'année 2008-2009 devront obligatoirement soutenir à la session de juillet -soit du lundi 6 au jeudi 9 juillet-, la session de septembre étant uniquement consacrée aux rattrapages des projets déjà soutenus en juillet.
- 2) Compte tenu de l'importance des effectifs étudiants susceptibles de soutenir leur PFE (environ 400), il est souhaitable de réduire le temps de la soutenance à 40 minutes en moyenne.
- 3) La session de rattrapage de septembre aura lieu du 14 au 17 septembre 2009.

Le Président du CA

Bruno GAUDIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno GAUDIN', written over the printed name. The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop at the end.

ENSAPLV – UP 6

ELECTIONS AU CA – MARS 2009

PLATEFORME

Les enseignants regroupés sur la liste ci-dessous se portent candidats aux élections du prochain CA de l'ENSAPLV et s'engagent à poursuivre les objectifs suivants :

1. **Réaffirmer la vocation de l'ENSAPLV à être une grande école ouverte à tous** qui contribue à résorber le déficit d'architectes et d'architecture, aujourd'hui manifeste à tous les niveaux du corps social ;
2. Limiter les tendances à la spécialisation et à la professionnalisation de l'enseignement au profit d'**une formation généraliste** qui place au centre de ses préoccupations la question de la ville, du développement urbain et à celle de l'habité au sens large ;
3. **Réduire les effets de fragmentation**, de dispersion et de discontinuité pédagogiques induits par la réforme 3-5-8; atténuer l'accélération des temporalités d'enseignement telle qu'elle se manifeste dans le cadre de la semestrialisation et réduire les ruptures introduites entre cycles Licence, Master et 3^{ème} cycle (HMO, DSA, doctorats) ;
4. Tout mettre en œuvre pour **réduire significativement la précarité** qui dévaste le corps enseignant de l'école, transformer les statuts de vacataires et contractuels en emplois dignes de ce nom, et assurer le recrutement de nouveaux enseignants titulaires pour chaque poste laissé vacant par les départs à la retraite, les mutations et les fins de contrats d'associés ;
5. **Assurer la transition générationnelle** du corps enseignant en mettant en place les moyens d'accueil et d'intégration des nouveaux enseignants, en clarifiant les objectifs pédagogiques de l'école, en les actualisant dans une conjoncture rendue de plus en plus critique par la crise générale que traverse la société marchande ;
6. Revendiquer auprès de la tutelle les **moyens matériels et financiers** d'enseigner dans des conditions acceptables, d'**accueillir dignement les étudiants**, de **maintenir et d'étendre l'offre pédagogique** de l'ENSAPLV, de développer la mobilité tant par les **voyages pédagogiques** que par les **échanges internationaux** ; déployer toutes les ressources institutionnelles et militantes de l'école pour obtenir ces moyens, au moins à un niveau équivalent à celui des autres écoles d'architecture françaises ;
7. Mettre à nouveau à l'ordre du jour **le déménagement de l'école dans un nouvel édifice**, adapté au mode spécifique d'enseignement de l'architecture de notre école et à ses effectifs ; mobiliser enseignants et étudiants autour de cet objectif pour en faire l'occasion de concrétiser le débat sur les méthodes d'enseignement et ses rapports à la ville.
8. Promouvoir et **animer le débat** dans l'école de façon permanente autour des questions centrales de l'enseignement ;
9. Initier des **actions communes avec les autres écoles** d'architecture vis à vis de la tutelle, en particulier contre la précarité, la limitation scandaleuse des moyens pédagogiques et pour établir le bilan de la réforme.
10. **Démocratiser la gestion** quotidienne et l'administration de l'établissement, coordonner l'activité du CA et de la CPR en impulsant un projet d'école partagé, largement débattu sur le fond avant d'être ajusté sur la forme ;
11. Mettre en oeuvre les moyens susceptibles de **refonder l'unité disciplinaire de l'architecture** et réaffirmer la nécessaire convergence des autres domaines de connaissance qui participent de son identité.

9 Mars 2009

Jacqueline ANCELOT - Gilles COHEN - Anne D' ORAZIO - Bruno GAUDIN - Gérald GRIBE - Jean HARARI - Chris YOUNES